



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 22 janvier 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ABSENTES :

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M^{me} Magalie Queval, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

M^{me} Dominique Lafrance, directrice

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance à 20h.

Période de questions

La parole est accordée au public:

- M. Michel Sved: 2017-277 réfection des rues Hélène-Boullé et Darontal - montant de la taxe spéciale - date des travaux.

180122-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-2

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre et des séances extraordinaires des 11 et 14 décembre 2017

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre et des séances extraordinaires des 11 et 14 décembre tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

180122-3

Avis de motion règlement 2018-280 ordonnant la démolition et aménagement d'un stationnement au 6, rue De Muy (P-18-AM-07)

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 2018-280 ordonnant la démolition du bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6, rue De Muy.

M. le maire Jean Martel et Mme la conseillère Jacqueline Boubane quittent pour ce point puisqu'ils possèdent une résidence riveraine au fleuve. M. Raouf Absi, conseiller assume la présidence.

180122-4

Avis de motion concernant le projet de règlement 1682-4 - débarcadère au 657, boulevard Marie-Victorin

Mme la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant de nouveau le règlement 1682 concernant l'aménagement de débarcadère afin d'y ajouter le 657 boul. Marie-Victorin.

M. le maire Jean Martel reprend son siège et la présidence. Mme Jacqueline Boubane et M. Raouf Absi reprennent leur siège.

180122-5

Avis de motion concernant le règlement 1414-601 - Stationnement secteur Marie-Victorin - De Muy

Mme la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 1414-601 relatif à l'autorisation d'un stationnement public sur le site du 6, rue De Muy.

180122-6

Avis de motion concernant le règlement 2018-279 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement 2018-279 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville.

Adoption de règlements

180122-7

Premier projet de règlement 1414-601 - autorisation d'un stationnement public sur le site du 6, rue De Muy

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement no 1414-601 modifiant les dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 1414 afin :

- d'agrandir la zone C-12 (252) à même une partie de la zone R-22 (206);
- de soustraire les établissements occupés par des usages du groupe commerce de l'obligation de fournir des cases de stationnement dans les zones C-12 (201), C-12 (252), C-12 (253) et C-12 (257);
- d'autoriser les usages du groupe communautaire 1 dans la zone C-12 (252).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 19 février 2018 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel et Mme Jacqueline Boubane quittent pour le point puisqu'ils possèdent des résidences riveraines au fleuve. M. Absi prend la présidence.

180122-8

Projet de règlement 1682-4 - débarcadère au 657, boulevard Marie-Victorin

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 1682-4 modifiant de nouveau le règlement 1682 concernant l'aménagement de débarcadère sur les propriétés privées et remplaçant le règlement 1243 afin d'y ajouter le 657 Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel reprend son siège et la présidence de la séance. Mme Jacqueline Boubane reprend son siège.

180122-9

Règlement 2017-277 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Hélène-Boullé et Darontal

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 11 décembre 2017.

Il est proposé d'adopter le règlement 2017-277 - *Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Hélène-Boullé et Darontal et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 921 147 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-10

Règlement 2017-278 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Bachand Nord, Louis-Robert en partie et Marie-Victorin en partie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 344 275 \$

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté et le projet de règlement adopté le 11 décembre 2017.

Il est proposé d'adopter le règlement 2017-278 - *Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Bachand Nord, Louis-Robert en partie et Marie-Victorin en partie et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 344 275 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-11

Projet de règlement 2018-279 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2014-215

M. le maire Jean Martel présente le projet de règlement.

Il est proposé:

1. D'adopter le projet de règlement 2018-279 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le règlement 2014-215;*

2. De publier l'avis requis concernant ce projet de règlement conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-12

Projet de règlement 2018-280 ordonnant la démolition du bâtiment et l'aménagement d'un stationnement au 6 rue De Muy

Il est proposé d'adopter le projet de règlement 2018-280 *Règlement ordonnant la démolition et l'aménagement d'un stationnement au 6 rue De Muy et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 398 527 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

180122-13

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 13 décembre 2017

Il est proposé d'entériner les recommandations U2017-188, U2017-191, U2017-193 et U2017-195 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 décembre 2017 et d'approuver :

1. La demande numéro 2017-70198 pour autoriser l'installation d'une murale sur l'immeuble situé au 536, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2017-188 du CCU;
2. La recommandation U2017-191 de report de la demande numéro 2017-70240 pour l'immeuble situé au 515, rue Notre-Dame;
3. Partiellement la demande numéro 2017-70244 pour autoriser la rénovation complète du bâtiment, la démolition d'un agrandissement et l'ajout d'un nouvel agrandissement de l'immeuble situé au 1, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2017-193 du CCU, cependant la couleur de la toiture pourra être telle que proposé par le demandeur;
4. La demande de modification de la demande numéro 2016-70227 pour approuver les nouvelles couleurs pour les revêtements extérieurs pour le parement de clin de bois et pour le parement de la toiture du bâtiment situé au 560, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2017-195 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé d'entériner les recommandations U2017-184, U2017-185, U2017-189 et U2017-190 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 13 décembre 2017 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2017-70234 pour autoriser le remplacement des balcons et des garde-corps d'un immeuble situé au 1026 boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2017-184;
2. La recommandation U2017-185 pour la propriété située au 1401, rue Ampère est reportée;
3. La demande de PIIA numéro 2017-70256 pour autoriser une modification architecturale des avant-toits présents au-dessus des entrées principales des bâtiments d'un projet intégré situé au 815, rue Jean-Deslauriers, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2017-189;
4. Partiellement la demande de PIIA numéro 2017-70249 pour autoriser la modification de l'enseigne sur muret et le remplacement d'éléments d'affichage sur le même immeuble situé au 98, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2017-190.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé:

1. De renouveler le mandat de Mme Berthe Laliberté et de M. François A. Boisvert comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.
2. De remercier mesdames Claudia Bergeron, Roxanne Tallard et Danièle Auclair pour leur excellent travail et leur contribution positive au CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-16

**538, rue Sainte-Marguerite - site du patrimoine -
changement de la porte avant**

Il est proposé de remplacer le paragraphe 8 de la résolution du conseil n° 170918-10 qui entérine la recommandation U2017-131 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville par le suivant: « d'approuver la demande n° 2017-70189 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal situé au 538, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2017-131 du CCU, sauf en ce qui concerne la porte située en façade qui pourra être en acier de couleur brun antique. Il est cependant suggéré que celle-ci soit remplacée par une porte ayant une fenestration plus grande (au moins la moitié de la hauteur de la porte) avec ou sans carrelage extérieur et d'une couleur s'intégrant avec le reste du bâtiment. De plus, il est suggéré que la porte soit en bois au lieu d'être en acier. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-17

**Procès-verbal de la Commission de la circulation et du
transport réunion du 5 décembre 2017**

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - réunion du 5 décembre 2017 et approuve les recommandations suivantes:

1. Recommandation 171205-03 à l'effet de maintenir le statu quo relativement à la demande visant l'installation de dos d'âne sur la rue des Rossignols à partir de la rue de Normandie.
2. Recommandation 171205-04 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationner sur la rue Joseph-Lassonde.
3. Recommandation 171205-05 à l'effet de procéder au marquage et à la signalisation requise ainsi que l'ajout d'un panneau « PED zone » sur la rue de Normandie à l'intersection de la rue des Rossignols.
4. Recommandation 171205-06 à l'effet de demander à la Direction des travaux publics et des approvisionnements d'ajouter un panneau « PED zone » sur la rue De Montarville à l'intersection de la rue des Alouettes.
5. Recommandation 171205-07 à l'effet de demander à la Direction des travaux publics et des approvisionnements d'approcher la ligne d'arrêt de l'intersection, de procéder aux marquages des voies de virage et de procéder à tout autre marquage pour sécuriser l'intersection. De plus il y aura comptage des mouvements à l'intersection entre 6h30 et 9h.
6. Recommandation 171205-08 à l'effet de maintenir le statu quo quant à l'ajout de signalisation sur le chemin de Lorraine au niveau de la sortie arrière du bâtiment du 550 Louis-Pasteur.

7. Recommandation 171205-09 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'enlèvement du dos d'âne face au 802 rue Jean-Bois.
8. Recommandation 171205-10 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande à l'effet d'autoriser le stationnement sur la rue Rivière-aux-Pins devenant Jean-Bois entre les rues De Montbrun et Joseph-Bouchette.
9. Recommandation 171205-11 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande visant la vitesse sur la rue De Magellan.
10. Recommandation 171205-12 à l'effet de demander à la Direction des travaux publics et des approvisionnements de vérifier la possibilité d'installer 2 panneaux indicateurs de vitesse, un dans chaque direction sur la rue De Montbrun entre Fort-St-Louis et la 132.
11. Recommandation 171205-13 à l'effet de maintenir le statu quo relativement à la demande de prolonger l'interdiction de se stationner dans la courbe près du 910 Étienne-Brûlé.
12. Recommandation 171205-14 à l'effet d'interdire le virage à droite sur feu rouge à la sortie du CNRC.
13. Recommandation 171205-15 à l'effet de maintenir le statu quo quant à la demande d'arrêt de l'intersection des rues des Iles-Percées et Louis-J.-Lafortune.
14. Recommandation 171205-16 à l'effet de modifier la signalisation à fin de ne plus permettre le virage à gauche sur le boulevard De Montarville au niveau de la Caisse populaire et du Canadian Tire puisque celui-ci était temporaire le temps des travaux de la caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-18

Demandes - Programme de revitalisation du Vieux-Boucherville présentées au CCU du 30 août 2017 - décision du conseil

CONSIDÉRANT le règlement 2014-222 et ses amendements relatifs au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objectif d'offrir une aide financière afin de procéder à la restauration ou rénovation d'immeuble(s) situé(s) dans le Site du patrimoine;

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme de subvention sont:

1. De soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti;
2. De contribuer à la conservation et à la mise en valeur des immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale significative;
3. De préserver des biens patrimoniaux significatifs de la Ville de Boucherville.

CONSIDÉRANT que la propriété située au 15, rue Pierre-Boucher a une valeur patrimoniale exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que la propriété située au 540, rue Notre-Dame a une valeur patrimoniale supérieure;

CONSIDÉRANT que les propriétés situées au 434 et 436 boul. Marie-Victorin ont une valeur patrimoniale forte;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés pour la propriété située au 524 rue Notre-Dame ne rencontrent pas les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la propriété située au 47 de Grosbois a déjà reçu une aide financière en 2014 et est donc non admissible au programme en vertu du règlement 2014-222 tel que rédigé;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée permettra pour le 15 rue Pierre-Boucher:

1. Remplacer le revêtement en aluminium existant sur l'ancien ajout au rez-de-chaussée situé sur la partie Est du bâtiment par un parement en clin de bois prépeint de couleur blanche;
2. Restaurer et remplacer certaines moulurations, cadrage et ornements de certaines lucarnes;
3. Restaurer les boiseries au niveau du deuxième étage de la maison;
4. Installer de nouveaux ornements dans le pignon de la loggia inspirés de ceux d'origine;
5. Remplacer le revêtement en aluminium existant sur la loggia par un parement en clin de bois pré-peint de couleur blanche;
6. Réparer une partie de la toiture en bardeaux d'ardoise;
7. Remplacer deux soupiroux existant par des soupiroux de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée permettra pour le 540 rue Notre-Dame de :

1. Enlever le revêtement de toiture existant de type tôle canadienne;
2. Installer un nouveau revêtement de toiture en tôle;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée permettra pour le 434 boul. Marie-Victorin de :

1. Restaurer des éléments d'ornementations qui composent les saillies du bâtiment, soit les pilastres, les poteaux, les barrotins, les couronnements de colonne, les bordures de toit et remplacer les composantes au besoin par des éléments similaires à ceux d'origine;
2. Restaurer le solarium, les perrons, les balcons et les fenêtres en saillie sans modification au niveau de leur apparence;
3. Restaurer les portes en bois existantes;
4. Modifier les fondations et réparer les fissures dans le mur de fondation en moellons existant et corriger des problèmes structuraux;
5. Modifier à la structure pour redresser les planchers au rez-de-chaussée et à l'étage pour corriger des problèmes structuraux.

CONSIDÉRANT que la subvention accordée permettra pour le 436 boul. Marie-Victorin de :

1. Restaurer des éléments d'ornementations qui composent les saillies du bâtiment, soit les pilastres, les poteaux, les barrotins, les couronnements de colonne, les bordures de toit et remplacer les composantes au besoin par des éléments similaires à ceux d'origine;
2. Restaurer les perrons, les balcons et les fenêtres en saillie sans modification au niveau de leur apparence;
3. Installer des marches, des pilastres et un garde-corps au perron de l'entrée avant, similaires à ceux de l'entrée du bâtiment mitoyen situé au 434 boul. Marie-Victorin;
4. Restaurer les portes en bois existantes;
5. Réparer les fissures dans le mur de fondation en moellons existant pour corriger des problèmes structuraux;
6. Modifier à la structure pour redresser les planchers au rez-de-chaussée et à l'étage pour corriger des problèmes structuraux.

Il est proposé d'accorder une aide financière maximale de :

1. 11 470 \$ pour la propriété située au 15 rue Pierre-Boucher le tout selon la recommandation U2017-124 du CCU;
2. 25 500 \$ pour la propriété située au 540 rue Notre-Dame le tout selon la recommandation U2017-110 du CCU;
3. 13 850 \$ pour la propriété située au 434 boul. Marie-Victorin le tout selon la recommandation U2017-118 du CCU;
4. 13 850 \$ pour la propriété située au 436 boul. Marie-Victorin le tout selon la recommandation U2017-120 du CCU;

Le tout selon les conditions apparaissant au règlement 2014-222 et ses amendements. Le total de l'aide financière de la Ville ne pourra pas dépasser 50% des dépenses admissibles.

Les deniers sont disponibles tel qu'en fait foi le certificat du trésorier daté du 19 janvier 2018 et portant le numéro CT-52-2018.

De ne pas retenir la demande no 2017-70156 puisque la demande telle que déposée ne rencontre pas les objectifs du programme et ce malgré la recommandation U2017-122.

De ne pas retenir la demande no 2017-70162 et ce selon la recommandation U2017-126.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Jean Martel invite les citoyens à se faire entendre sur les dérogations mineures à venir.

Demandes de dérogation mineure

180122-19

**Demande de dérogation mineure numéro 2017-70243 :
marge de recul et modifications de certaines ouvertures**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70243;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2017-194;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 19 décembre 2017 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-70243 à l'égard de l'immeuble situé au 1, rue De La Perrière Nord sur le lot 1 908 934 du cadastre du Québec déposée le 13 novembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- Permettre la réduction de la marge de recul de 0,40 mètre;
- Permettre la réduction de la marge arrière de 1,95 mètre;
- Permettre, dans la marge de recul, une galerie située à 0,10 mètre de la ligne avant de l'emplacement et sa toiture située à 0 mètre de la ligne avant de l'emplacement;
- Permettre le déplacement et l'agrandissement des ouvertures existantes (fenêtre et lucarnes, des murs avant, latéraux et arrière ainsi que sur le versant avant de la toiture).

Le tout selon la recommandation U2017-194 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, minute 3605, daté du 14 novembre 2017;
- Élévations, préparées par Sarah F. Desbiens, architecte, plans nommés Maison Tétrault, déposées le 17 novembre 2017;
- Plan d'architecture, préparé par Sarah F. Desbiens, architecte, plans nommés Maison Tétrault, déposés le 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-20

**Demande de dérogation mineure numéro 2017-70255 :
marge arrière**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70255;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2017-187;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *Le Devoir* du 6 et

du 7 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-70255 à l'égard de l'immeuble situé au 94, rue Jean-Maneau sur le lot 1 910 413 du cadastre du Québec déposée le 22 novembre 2017 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la réduction de la marge arrière à 8,0 mètres afin de permettre la réparation du garage attenant à la maison.

Le tout selon la recommandation U2017-187 du CCU.

Tel que présenté dans le certificat de localisation, signé et scellé par M Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, daté du 6 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-21

**Demande de dérogation mineure numéro 2017-70236 :
cases de stationnement en tandem**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70236;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *Le Devoir* du 6 et du 7 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Jean Martel a invité les citoyens à se faire entendre sur la présente dérogation;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé de reporter la demande de dérogation mineure n° 2017-70236 à l'égard de l'immeuble situé au 1401, rue Ampère sur le lot 2 510 380 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

180122-22

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de décembre 2017 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 5 janvier 2018;
2. De féliciter M. Maxime Séguin, ouvrier de parcs à la Direction des travaux publics et des approvisionnements, pour ses dix (10)

années à l'emploi de la Ville de Boucherville;

3. De souligner le départ à la retraite de Mme Colette Picard, commis en bibliothèque à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le 1^{er} décembre 2017;
4. De souligner le départ à la retraite de M. Réal Daoust, électricien à la Direction des travaux publics et des approvisionnements, le 1^{er} janvier 2018;
5. De souligner le départ à la retraite de Mme Marie-Josée Bergeron, chef de section aquatique à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le 1^{er} janvier 2018;
6. De souligner le départ à la retraite de Mme Johanne Roy, directrice de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

180122-23

Listes de chèques

Il est proposé :

- 1° D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :
 1. Liste de chèques numéros 178725 à 178926 inclusivement;
 2. Liste de chèques numéros 178927 à 179106 inclusivement;
 3. Liste de chèques numéros 179107 à 179255 inclusivement;
 4. Liste de chèques numéros 179256 à 179415 inclusivement.
- 2° D'autoriser le trésorier de la ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-24

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2017
au 19 janvier 2018
Écritures 4651 à 4691
2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-25

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2007-73**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1er au 31 décembre 2017 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180122-26

**Approbation de la liste des projets payés comptant
2018**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 15 décembre 2017.

Il est proposé:

D'autoriser pour 2018 le financement des projets présentés au PTI 2018-2019-2020 tel qu'il apparaît à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme suit :

- 3 569 500 \$ payés comptant;
- 300 000 \$ payés par les revenus reportés parcs et terrains de jeux;
- 550 000 \$ payés par les excédents de fonctionnements affectés fond vert;
- 12 500 \$ payés par subvention à recevoir comptant.

D'autoriser le trésorier de la ville ou en son absence l'assistant-trésorier à donner suite à la présente en transférant les fonds nécessaires aux dépenses d'investissement afin de préparer les budgets individuels pour chaque projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-27

**Délégation pour effectuer toutes les transactions
requis au bureau de la Société de l'Assurance
Automobile du Québec, relativement à la flotte de la
Ville de Boucherville.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 20 décembre 2017.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Christian Daigneault, contremaître mécanique et inspections ou Monsieur Michel Riendeau, chef de section mécanicien, à effectuer toutes les transactions requises au bureau de la Société d'Assurance Automobile du Québec pour tous les dossiers concernant le parc d'équipements roulants de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette quitte pour ce point considérant ses liens familiaux.

180122-28

Faillite du 9362-6018 Québec inc - Nomination d'un fondé de pouvoir

CONSIDÉRANT la faillite de 9362-6018 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville est un créancier dans la faillite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de nommer un fondé de pouvoir à cette fin.

Il est proposé :

- De nommer le trésorier de la Ville, M. Gaston Perron, ou l'assistant-trésorier, M. André Pelletier comme fondés de pouvoir à tous égards, sauf la réception de dividendes, dans l'affaire de la faillite de 9362-6018 Québec inc.;
- D'autoriser la greffière de la Ville, Me Marie-Pier Lamarche, à signer une procuration générale conforme à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

180122-29

Adjudication d'un contrat pour la réfection de chambres de vanne du réseau d'eau potable sur le boulevard de Mortagne aux intersections du boulevard Industriel et de la rue des Iles-Percées (C-17-05-H)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de chambres de vanne du réseau d'eau potable sur le boulevard de Mortagne aux intersections du boulevard Industriel et de la rue des Iles-Percées;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction du génie daté du 12 janvier 2017 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de chambres de vanne du réseau d'eau potable sur le boulevard de Mortagne aux intersections du boulevard Industriel et de la rue des Iles-Percées à Excavation Civilpro inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 669 016,53 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-17-05-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-30

Adjudication d'un contrat pour la remise en état de la piscine extérieure C.A.L.E.C. - volet mécanique-électrique (C-18-13-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la remise en état de la piscine extérieure C.A.L.E.C. - volet mécanique-électrique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 12 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la remise en état de la piscine extérieure C.A.L.E.C. - volet mécanique-électrique à Groupe Mécano inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 189 062, 82 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-13-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-31

Adjudication d'un contrat pour le rajeunissement du réseau cyclable (C-18-02-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour le rajeunissement du réseau cyclable;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 12 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger le contrat pour le rajeunissement du réseau cyclable à Les Entreprises Nord Construction (1962) inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 175 789,88 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-02-B;
2. D'approuver une somme supplémentaire de 45 000 \$ (taxes nettes) pris à même les immobilisations payées comptant 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-32

Reconduction du contrat pour l'enlèvement des algues dans les bassins Vincent-D'Indy et Arthur-Dumouchel sur le territoire de la Ville de Boucherville (SI-17-04)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'enlèvement des algues dans les bassins Vincent-D'Indy et Arthur-Dumouchel ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 12 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SI-17-04, pour l'enlèvement des algues dans les bassins Vincent-D'Indy et

Arthur-Dumouchel à BIO SERVICES MONTRÉAL inc., pour un montant de 49 669,20 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-33

Reconduction du contrat pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage (SP-17-16)

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 12 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une année, le contrat SP-17-16, pour des travaux de pavage et le recouvrement partiel et rapiéçage, à LES ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) inc., pour un montant de 171 255,26 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 15 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-17-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-34

Adjudication d'un contrat pour la protection cathodique (C-18-08-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour la protection cathodique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 12 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la protection cathodique à DeAngelo Brothers Corporation inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 109 659,82 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-08-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-35

Reconduction du contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé (SP-17-11)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de tonte des fossés du secteur du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des

travaux publics et des approvisionnements daté du 22 décembre 2017 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire, le contrat pour les travaux de tonte des fossés du secteur du Boisé, à JARDINS GROUPE DESIGN inc. / SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION, pour un montant de 45 530,10 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-36

Reconduction du contrat pour l'impression du programme de loisirs, carnet culturel et répertoire des camps d'été (SI-16-09)

Considérant le contrat pour l'impression du programme de loisirs, du carnet culturel et répertoire des camps d'été.

Considérant le sommaire décisionnel préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée du 17 janvier 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat pour l'impression du programme de loisirs, du carnet culturel et du répertoire des camps d'été à Impart Litho pour un montant total de 64 924.09 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 9 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SI-16-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

180122-37

Modification au bail de location de site de télécommunication situé au 606, chemin du Lac avec Rogers

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel daté du 12 janvier 2018 préparé par la Direction du greffe.

Il est proposé :

- D'autoriser le renouvellement du bail intervenu le 1^{er} septembre 1994 entre la Ville de Boucherville et ROGERS-CANTEL INC. maintenant ROGERS COMMUNICATIONS INC. pour trois (3) options additionnelles de renouvellement de cinq (5) années chacune à compter du 1^{er} septembre 2023 ainsi qu'une période de 72 mois de garantie de loyer commençant le 1^{er} février 2018;
- D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lise Roy se retire pour ce point considérant ses liens familiaux.

180122-38

**Convention-bail pour la location d'une partie du lot
1 912 472 aux propriétaires du 930 rue Nicole-Lemaire**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du greffe le 12 janvier 2018.

Il est proposé:

- D'autoriser la signature de la convention-bail à intervenir entre la ville et les propriétaires du 930, rue Nicole-Lemaire;
- D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lise Roy reprend son siège.

180122-39

Immeubles Luxx (Boucherville) inc. - 825, rue Jean-Deslauriers - modifications servitude de drainage 16 480 770

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme le 12 janvier 2018.

Il est proposé d'accepter la demande déposée le 19 décembre 2017 par Immeubles Luxx Boucherville inc. visant à modifier les termes de la servitude de drainage portant le n^o 16 480 770 en considérant les éléments suivants :

- Les frais juridiques (honoraires du notaire) seront aux frais du demandeur.
- Il faudra modifier l'acte de servitude de drainage afin d'y ajouter les éléments suivants :
 - Dans l'éventualité qu'un muret de soutènement soit érigé dans cette servitude, sa construction, son entretien et sa réfection sont à la charge du promoteur et/ou le propriétaire et/ou le syndicat de copropriétaires.
 - La construction de bordure de béton, la pose de pavage et la plantation arbustive seront tolérées.
- Le demandeur devra soumettre à la Ville un plan d'implantation préparé par un arpenteur géomètre illustrant le mur de soutènement pour approbation avant la réalisation des travaux. Le fossé devra être illustré audit plan.
- Le demandeur devra soumettre un plan illustrant le mur de soutènement signé et scellé par un ingénieur pour approbation, et ce avant la réalisation des travaux.
- Advenant que la Ville ou ses mandataires doivent réaliser des travaux dans la servitude de drainage, alors la remise en état des ouvrages tels que le pavage, les bordures de béton, les plantations (incluant le gazon) et le mur de soutènement seront aux frais du propriétaire et/ou du syndicat de copropriétaires.

- À la suite de la réalisation des travaux (mur de soutènement et bordures), le demandeur devra soumettre à la Ville une description technique et un plan préparé par un arpenteur géomètre, et ce, aux frais du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

180122-40

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à article CA-180125-2.1;
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à article CA-180125-3.1;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180125-4.1 à CA-180125-4.2;
4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à article CA-180125-5.1;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180125-6.1 à CA-180125-6.8 et de CA-180125-6.12 à CA-180125-6.14;
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180125-8.1 à CA-180125-8.2;
7. Défavorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180125-6.9, CA-180125-6.10 et CA-180125-6.11.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-41

Appui CPE-Boucherville - Projet de garderie 530 chemin du Lac

CONSIDÉRANT qu'en 2013 la Ville de Boucherville a accepté de rendre disponible au 530 chemin du Lac un terrain afin qu'il y soit construit par le CPE de Boucherville une installation de 80 places;

CONSIDÉRANT que l'acte d'emphytéose intervenu entre la Ville de Boucherville et le CPE de Boucherville a été rédigé de façon à rencontrer les règles du Programme de financement des infrastructures du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que la Ville a acquiescé par sa résolution 150616-51 à une demande d'aide financière du CPE de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville appuie toujours le projet d'implantation d'une installation du CPE de Boucherville au 530 chemin du Lac.

Il est proposé d'indiquer au ministre de la Famille M. Luc Fortin et à la députée de Montarville Mme Nathalie Roy que la Ville de Boucherville appuie le centre de la petite enfance de Boucherville dans sa demande d'avoir accès à l'enveloppe spécifique exceptionnelle du Programme de financement des infrastructures du ministère de la Famille afin que soit financé les coûts supplémentaires de construction de l'installation du 530 chemin du Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-42

Ordre du mérite - Nouveau prix

CONSIDÉRANT que l'Ordre du mérite comporte actuellement trois niveaux de distinction, soit les prix : Coup de chapeau, Louis-Lacoste et Pierre-Boucher;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire créer un prix réservé exclusivement à des femmes de Boucherville afin de souligner et de reconnaître leurs réalisations ainsi que leurs accomplissements exceptionnels qui contribuent à notre sentiment de fierté et d'appartenance à Boucherville;

CONSIDÉRANT que Mme Florence Junca-Adenot a été la première Bouchervilloise à devenir conseillère municipale, qu'elle a également et notamment été présidente de la Société du patrimoine de Boucherville, de l'Office municipal d'habitation, du comité d'implantation du centre multifonctionnel et du comité d'urbanisme de Boucherville;

CONSIDÉRANT que Mme Junca-Adenot a œuvré pendant 45 ans dans le domaine de la gestion universitaire, des transports et des villes et qu'elle y a occupé plusieurs postes d'importance dont entre autres ceux de vice-rectrice de l'Université du Québec à Montréal, de présidente de la Société du patrimoine architectural de Montréal, de fondatrice et de présidente de l'Agence métropolitaine du transport;

CONSIDÉRANT que Mme Junca-Adenot est très impliquée dans le domaine culturel et dans la planification urbaine et qu'elle a entre autres fondé et présidé l'Agora de la danse, le Centre Pierre-Péladeau, la Corporation du Faubourg Saint-Laurent, ICI Environnement, LARSI et la revue Actualité immobilière;

CONSIDÉRANT que Mme Junca-Adenot siège ou a siégé, parfois bénévolement, à de nombreux conseils d'administration et qu'elle en préside et en a présidé plusieurs;

CONSIDÉRANT que depuis 2011, Mme Junca-Adenot s'est impliquée, bénévolement et sans compter son temps et ses efforts, à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des activités festives et commémoratives visant à souligner le 350^e anniversaire de la fondation de Boucherville en 1667 ainsi que le 300^e anniversaire du décès du fondateur de notre ville, Pierre Boucher en 1717;

CONSIDÉRANT que Mme Junca-Adenot préside bénévolement avec brio et d'une manière inclusive la Corporation des fêtes 2017 de Boucherville et que ces fêtes ont connu un succès incontestable;

CONSIDÉRANT que le parcours académique et le parcours professionnel de Mme Junca-Adenot ainsi que son implication sociale et communautaire exceptionnelle sont source d'inspiration et de fierté pour la population de Boucherville et qu'ils contribuent ainsi à notre sentiment d'appartenance.

Il est proposé de créer un nouveau niveau de distinction de l'Ordre du mérite soit, le Prix Florence Junca-Adenot afin de souligner les réalisations et les accomplissements exceptionnels de femmes de Boucherville;

Il est également proposé que ce prix soit remis annuellement lors de la première semaine de mars, dans le cadre de la journée internationale de femmes et que le choix de la récipiendaire soit déterminé par les femmes siégeant au conseil municipal de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180122-43

Remerciement bénévoles Corporation des fêtes 2017 de Boucherville

CONSIDÉRANT que Boucherville a souligné en 2017 le 350^e anniversaire de sa fondation en 1667 ainsi que le 300^e anniversaire du décès de son fondateur Pierre Boucher en 1717;

CONSIDÉRANT qu'afin de souligner ces événements, la Corporation des fêtes 2017 de Boucherville a bâti une programmation exceptionnelle de 145 activités à caractère festif et commémoratif;

CONSIDÉRANT que l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de ces 145 activités à caractère festif et commémoratif ont pu être possibles grâce au formidable travail des membres du conseil d'administration de la Corporation des fêtes 2017 de Boucherville, de l'équipe permanente de la Corporation, des nombreux citoyens bénévoles, des partenaires de la Corporation et des employés municipaux;

CONSIDÉRANT le succès incontestable qu'ont connu les fêtes de 2017.

Il est proposé de remercier sincèrement les membres du conseil d'administration de la Corporation des fêtes 2017 de Boucherville, l'équipe permanente, les nombreux citoyens bénévoles, les nombreux partenaires ainsi que les employés municipaux pour leur travail et dévouement qui ont contribué au succès incontestable des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

180122-44

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21h04.

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière